Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 23-05-2023
ID : 039-223900010-20230523-ARR_2023_0650-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0650_ART_RD63_CHASSAL-MOLINGES
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M . le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise SOBECA, sise ZA SAINT PIERRE 01240 LENT, en date du 15 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 63E (ancienne RD 63E2) pendant les travaux de pose d'un câble souterrain – territoire de la Commune de CHASSAL-MOLINGES.

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 63** sera réglementée de la façon suivante :

Période	**Du mardi 16 mai 2023 au vendredi 11 août 2023 inclus** **Les jours ouvrés de 08h00 à 18h00.**
Localisation	**Du PR 0+0322 au PR 0+0525 (rue du Pré au Grand Louis).**
Restrictions	**Circulation alternée par feux tricolores** **Vitesse limitée à 50 km/h au droit du chantier.**

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 23-05-2023
ID : 039-223900010-20230523-ARR_2023_0650-AR

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Département https://www.jura.fr, et dont ampliation sera adressée à M. le Maire de CHASSAL-MOLINGES, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire dispose d'un droit de rectification qu'il peut exercer en s'adressant à l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier 39200 SAINT CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 23-05-2023
ID : 039-223900010-20230523-ARR_2023_0650-AR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : ..... Prénom : .....
Dénomination : SOBECA Représenté par : VEILLET LUCAS
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : ZA SAINT PIERRE
Code postal 0 1 2 4 0 Localité : LENT Pays : FRANCE
Téléphone 0 7 8 9 8 3 8 4 1 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : j.thiss @sobeca.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....
Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....
Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : .....@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° 63E2 Voie communale n° .....
Hors agglomération ☑ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 0 +322 ☒ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 0 +525 ☒
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Route de pré grand louis
Code postal 3 9 3 6 0 Localité : CHASSAL MOLINGES

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☑ Non ☐ Si oui indiquer la référence : N° ARR_2023_0398_PV_RD63_CHASSAL-MOLINGES
Description des travaux : Pose d'un cable souterrain

Date prévue de début des travaux : 1 6 0 5 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 9 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 9 0 Date de début de réglementation 1 6 0 5 2 0 2 3
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐
ALTERNAT PAR FEUX
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue ☐☐
Suppression de voie ☒ nombre de voie(s) supprimée(s) ☐1

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 23-05-2023
ID : 039-223900010-20230523-ARR_2023_0650-AR

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : ... Le : 15 05 2023

Nom : THISS Prénom : Julien Qualité : Conducteur TX

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.